

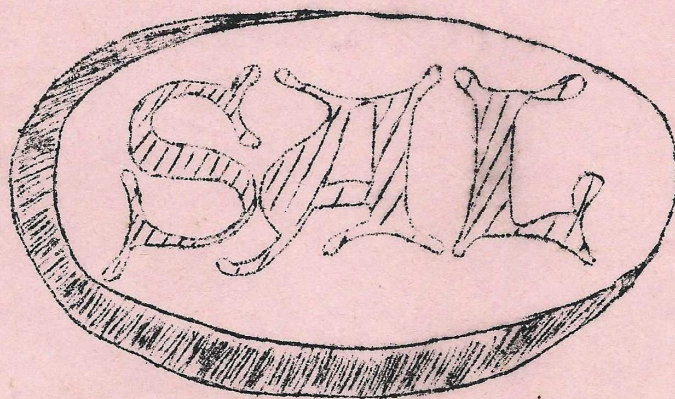
Société Archéologique

— de —

Lignan de Bordeaux

FONDEE en 1973

Siège: Mairie de Lignan-de-Bordeaux



Bulletin n° 1

JUIN 1975

Le Guillot du RESIDENT

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Après un peu plus d'un an d'existence et une lente et opiniâtre mise au point, notre Société continue l'essor commencé en publiant son premier bulletin que nous avons le plaisir et l'honneur de vous adresser. Je dois remercier tout d'abord Madame Miremont qui a assuré bénévolement la rédaction des stencils.

Ce bulletin est modeste car il a été réalisé rapidement grâce à la collaboration d'un nombre très réduit de personnes ce qui me suggère de vous adresser une prière. Vous désirez, j'en suis certain, recevoir de nombreux renseignements historiques et archéologiques concernant notre région et d'autres régions plus lointaines, que toute Société archéologique a le devoir de donner; pour permettre de vous satisfaire, nous vous demandons de nous apporter votre bienveillante et efficace collaboration en nous faisant parvenir les renseignements que vous possédez. Grâce à l'aide de tous, ce bulletin pourra prospérer et intéresser de nombreux lecteurs.

Pour le moment, il a été prévu un bulletin tous les six mois, ce délai devant permettre la préparation d'une édition assez importante. D'ailleurs une collaboration avec divers groupements et Sociétés archéologiques est à l'étude et une réunion générale aura lieu courant Septembre 75 avec la collaboration de Monsieur Ciémenç, Professeur agrégé d'histoire. Vous serez informé (e) en temps utile.

En souhaitant une bonne prospérité à notre Société, je prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes bien sincères et cordiales salutations.

R. Guillot

QUELQUES ETUDES DE TOPONYMIE

L'étude de la toponymie d'un lieu permet quelquefois d'orienter les recherches historiques et archéologiques, voici quelques noms intéressant notre région :

- à LIGNAN -

• Escorgeboeuf •

Ancien moulin construit au XII^{ème} siècle sur le ruisseau le Canterane, par les moines Bénédictins, on trouve ce nom dans le Cartulaire de la SAUVE-MAJEURE, il est composé d'un verbe : égorgier : escorge et d'un nom : boeuf qui en langage Viking signifiait maison. Il ne faut pas oublier que les Vikings ont envahi notre région.

Ce nom Viking, de maison, a pu être conservé. D'où Escorgeboeuf peut signifier maison où l'on égorge :

"Y-a-t-il eu un massacre d'habitants, ou bien était-ce simplement un abattoir ?"

(communiqué par M. Vermeylen - CENAC)

• Peyre •

En patois : pierre. Ce nom aurait pu être donné à plusieurs lieux de LIGNAN car il y existe de nombreuses carrières. Cependant le nom de Peyre existait pour désigner ce lieu, avant que les carrières soient ouvertes. Il est permis de penser qu'il existait peut être un dolmen ou un menhir celtique et que les gens du pays désignaient ces vestiges du nom de Peyre (la pierre). On recherche s'il n'existe pas de traces de ces monuments.

• Reyohac •

En langage celtique : l'eau qui jaillit, qui sort de la terre. En effet, à cet endroit une source importante existe. On a trouvé autrefois au cours d'un labour profond, deux squelettes dont les crânes étaient recouverts par un plat de terre cuite ; hélas ces vestiges ont disparu mais des recherches pourraient être faites.

• Mondet •

Peut venir du patois " Moundeut " : le petit mont, ce qui correspond bien à la configuration du pays. Dans ce lieu on a trouvé au cours de labours des outils préhistoriques (Voir Musée).

-- à SADIRAC --

• Calamiac •

Du latin Calamus : roseau. Dans le bas de CALAMIAC on peut voir encore de nombreux roseaux. Près de CALAMIAC il existe le lieu-dit : La Chapelle où devait se trouver l'hôpital appartenant à l'Abbaye de LA SAUVE, c'était là qu'étaient soignés les pèlerins allant ou revenant de SAINT-JACQUES-de-COMPOSTELLE ; il existe encore à cet endroit quelques vieilles pierres. Il serait intéressant d'y faire quelques recherches.

• Le Casse •

Qui veut dire en patois : le chêne. Un gros chêne très ancien existait à cet endroit. On peut penser, sans en être absolument certain qu'à l'époque druidique il y avait peut-être un chêne sacré à cet endroit.

• La Porterie •

La Poterie. On peut y voir encore les ruines d'un four banal, très important. Des recherches "in situ" sont en cours.

• Le Porge dès Cans •

C'est-à-dire : le cimetière des chiens. Appellation très irrévérencieuse. Ce lieu servait autrefois de cimetière pour les personnes qui n'étaient pas catholiques.

(communiqué par M. Ballion - LIGNAN).

-- LA TRESNE --

Ce nom s'écrivait jusqu'au 18ème siècle "LA Trêne". On peut penser qu'il est d'origine Viking, car il existe au Jutland (Danemark) un fjord appelé "La Trêne". Il est possible qu'au cours des invasions des "Normans" l'un d'eux ayant remarqué l'estuaire de la Pimpine à sa jonction avec la Garonne, l'ait assimilée à la rivière de son pays, l'embouchure de la Pimpine était à cette époque beaucoup plus importante qu'actuellement.

(communiqué par M. Vermeulen - CENAC).

à suivre

La Paroisse de TABANAC vue à travers

les comptes de l'archevêché (1332 - 1398)

La paroisse de TABANAC figure au cours des Comptes sous le nom de SAINTE-MARIE de TABANAC, TAVANAC, TANAC... En 1338 Raymond de Roqueys, damoiseau, doit XV sous pour l'aferme de TABANAC (ce Raymond de Roqueys est un parent, le père sans doute, de l'archevêque portant le même nom qui occupa le siège de BORDEAUX de 1378 au 19 juin 1384 date de sa mort. En 1339 au titre des quartiers dues à l'archiprêtre de BENAUGE, STE-MARIE de TAVANAC doit quatre grandes conques de blé, autant d'avoine à la même mesure.

En 1342, Armand Ruphen, paroissien de TABANAC doit pour l'aferme des dîmes et des agrières que le Seigneur notre archevêque possède sur la paroisse, XX sous (outre la dîme, certains fiefs ou Maines doivent : ou bien un cens s'ils sont dits libres, ou bien l'agrière c'est-à-dire une fraction de la récolte qui peut être du tiers jusqu'au onzième, très souvent le quint).

En cette même année 1342 l'aferme des dîmes et des agrières possédées par l'archevêque en la paroisse de TABANAC, fut consentie à Pierre Cama pour XXX sous.

Pour le subside charitable dû au Seigneur notre archevêque le chapelain de TAVANAC doit LXII sous VI deniers soit 2/3 d'une procuration entière.

/...

En 1346, le siège archiépiscopal étant vacant, le procureur a reçu le montant de l'obligation à laquelle est tenu Bernard de Cavignac pour règlement concernant la dîme de TABANAC : un écu d'or.

En 1355, le procureur a reçu 1 écu d'or antique (au 1er coin) payé par le seigneur Pierre de Roqueys, pour la valeur de II florins d'or dus pour l'affirme de la dîme de TABANAC pour l'année 1354. Egalement 1 écu $\frac{1}{2}$ d'or antique de Nicolas Bonnefoy, mercier, pour règlement du prix total de l'affirme de la dîme de TABANAC pour l'année 1355.

En 1360, paroisse de TAVANAC, Petronille Vital et Comptor Vital, filles de Raymond de La Garrosse, doivent une petite partie de dîme qu'elles possèdent à la Camiade paroisse de TAVANAC VI sous bordelais.

Bertrand de Mazerolles fils de Bertrand damoiseau et Héliès et Guillaume Raymond frères, doivent pour la dîme de TANAC XI sous bordelais.

En 1361, Levée des quartiers, le léopard d'or étant évalué à 32 surling, archiprêtré de BENAUGE. Les quartiers ont été vendues au Seigneur Captal de Huch au prix de 1 léopard d'or pour 1 boisseau de froment, à la mesure marchande de CADILLAC et un deminléopard d'or pour le boisseau d'avoine. Le compte établi par Pierre Bonneau, clerc qui a réceptionné les quartiers au port de CADILLAC, au nom du Seigneur notre archevêque, a noté que se sont acquittés intégralement de leurs quartiers ... parmi eux le chapelain de TAVANAC. Pour le droit de pallium au seigneur archevêque venu du siège de SARIAT en celui de BORDEAUX la paroisse de TAVANAC acquitte L sous (il s'agit d'Héliès de Salignac qui fut élu archevêque de BORDEAUX le 11 juillet 1361).

Guillaume de La Fargue, bourgeois de BORDEAUX, fermier de la dîme de TAVANAC a payé pour montant total du fermage II écus d'or.

En 1367, nous trouvons la répétition mot à mot des articles concernant l'année 1360. A la suite de celui qui est relatif au château de Roqueys et de l'imposition d'Arnaud de Labatut, le procureur a noté que Pierre de Roqueys, chevalier, doit pour la moitié de la dîme de Portets IIIII livres. En 1367, également, Pierre de Roqueys, chevalier, fermier de la dîme de TAVANAC, doit pour prix total de l'affirme L sous bordelais ; il a versé à valoir XL sous monnaie courante.

En 1368, le chapelain de TAVANAC paie LXVI sous VIII deniers pour régler les deux termes du subside charitable fixé pour aux $\frac{2}{3}$ d'une procuration.

En 1378, paroisse de TAVANAC, Pétronille Vital et Comptor Vital filles de Raymond Vital de La Garrosse, doivent pour une faible partie de dîme qu'elles lèvent à la Caminada pour 17 années, à raison de XVIII deniers par an, faisant au total XXV sous VI deniers (cet espace de temps est de rigueur car au-delà joue la prescription).

Cette période de notre histoire fut particulièrement difficile au point de vue économique en raison de l'état de guerre et des incursions des troupes de Charles V, ; souvent le procureur constate que des fiefs sont abandonnés ; laconiquement il mentionne qu'ils sont "déserts" au château de Rouqueys Arnaud de La Batut, damoiseau fils de Guillaume Raymond, chevalier doit pour la dîme de La Batut, pour 17 ans à raison de VI sous par an VI livres II sous.

./...

En 1346, le siège archiépiscopal étant vacant, le procureur a reçu le montant de l'obligation à laquelle est tenu Bernard de Cavignac pour règlement concernant la dîme de TABANAC : un écu d'or.

En 1355, le procureur a reçu 1 écu d'or antique (au 1er coin) payé par le seigneur Pierre de Roqueys, pour la valeur de II florins d'or dus pour l'affirme de la dîme de TABANAC pour l'année 1354. Egalement 1 écu $\frac{1}{2}$ d'or antique de Nicolas Bonnefoy, mercier, pour règlement du prix total de l'affirme de la dîme de TABANAC pour l'année 1355.

En 1360, paroisse de TAVANAC, Petronille Vital et Comptor Vital, filles de Raymond de La Garrosse, doivent une petite partie de dîme qu'elles possèdent à la Camiade paroisse de TAVANAC VI sous bordelais.

Bertrand de Mazerolles fils de Bertrand damoiseau et Héliès et Guillaume Raymond frères, doivent pour la dîme de TANAC XI sous bordelais.

En 1361, Levée des quartiers, le léopard d'or étant évalué à 32 surling, archiprêtré de BENAUGE. Les quartiers ont été vendues au Seigneur Captal de Huch au prix de 1 léopard d'or pour 1 boisseau de froment, à la mesure marchande de CADILLAC et un deminléopard d'or pour le boisseau d'avoine. Le compte établi par Pierre Bonneau, clerc qui a récepticenné les quartiers au port de CADILLAC, au nom du Seigneur notre archevêque, a noté que se sont acquittés intégralement de leurs quartiers ... parmi eux le chapelain de TAVANAC. Pour le droit de pallium au seigneur archevêque venu du siège de SARIAT en celui de BORDEAUX la paroisse de TAVANAC acquitte L sous (il s'agit d'Héliès de Salignac qui fut élu archevêque de BORDEAUX le 11 juillet 1361).

Guillaume de La Fargue, bourgeois de BORDEAUX, fermier de la dîme de TAVANAC a payé pour montant total du fermage II écus d'or.

En 1367, nous trouvons la répétition mot à mot des articles concernant l'année 1360. A la suite de celui qui est relatif au château de Roqueys et de l'imposition d'Arnaud de Labatut, le procureur a noté que Pierre de Roqueys, chevalier, doit pour la moitié de la dîme de Portets IIIII livres. En 1367, également, Pierre de Roqueys, chevalier, fermier de la dîme de TAVANAC, doit pour prix total de l'affirme L sous bordelais ; il a versé à valoir XL sous monnaie courante.

En 1368, le chapelain de TAVANAC paie LXVI sous VIII deniers pour régler les deux termes du subside charitable fixé pour aux $\frac{2}{3}$ d'une procuration.

En 1378, paroisse de TAVANAC, Pétronille Vital et Comptor Vital filles de Raymond Vital de La Garrosse, doivent pour une faible partie de dîme qu'elles lèvent à la Caminada pour 17 années, à raison de XVIII deniers par an, faisant au total XXV sous VI deniers (cet espace de temps est de rigueur car au-delà joue la prescription).

Cette période de notre histoire fut particulièrement difficile au point de vue économique en raison de l'état de guerre et des incursions des troupes de Charles V, ; souvent le procureur constate que des fiefs sont abandonnés ; laconiquement il mentionne qu'ils sont "déserts" au château de Rouqueys Arnaud de La Batut, damoiseau fils de Guillaume Raymond, chevalier doit pour la dîme de La Batut, pour 17 ans à raison de VI sous par an VI livres II sous.

./...

Bertrand de Mazerolles, fils de Bertrand, damoiseau, Hélié et Guillaume Raymond, ses frères, pour partie de la dîme de TAVANAC pour 17 ans à raison de XI sous par an, au total IX livres VII sous. Pierre de Roqueys, chevalier, doit pour la dîme qu'il lève à Rouqueys et pour la moitié de la dîme de Portets pour 17 ans à III livres par an = LXVIII livres.

En 1382, le seigneur Pierre de Roqueys, chevalier, doit pour solde de l'affermé qui lui fut consentie en l'an 1372 de la dîme de TAVANAC 1 guennaise d'or. Armand Forthon doit pour l'affermé de la dîme de FARGUES et de BONNETAN, pour y collecter le vin qui lui fut consentie en l'an 1377 VIII guennaises d'or. En marge se trouve cette mention : Arnaud Forton n'a pu percevoir aucun fruit de cette affermé qui tous furent détruits par les François ; lui-même perdit les fûts qu'il avait portés à BONNETAN, il lui fut fait remise de ce qu'il devait à l'exception de II francs qu'il est tenu de payer. Concernant l'affermé des revenus de CALAMAC (à SADIAC) consentie au seigneur Raymond Gasc, prêtre, pour XXXIII guennaises d'or, se lit en marge : il a juré qu'il n'avait pu recueillir aucun revenu.

1390 - Bertrand de Roqueys doit pour l'affermé de la dîme de TAVANAC pour les années 1386 - 1387 et 1389, une pipe de vin et III guennaises d'or. Pour le solde des quartiers de l'année 1386 de la paroisse de CARIGNAN XVI livres X sous ; et encore pour le cens sur les dîmes de sa femme (il s'agit de Pardalham de Bellade qui possède des dîmes en les paroisses de POMPIGNAC et de ESCOPIAN (Eseoussan) ainsi que pour les quartiers de la paroisse de POMPIGNAC.

Pour les années 1389 et 1390 : X boyssaux de froment et XII d'avoine à la mesure de BORDEAUX, ni rasés, ni combles).

1395 - Cette année là, la dîme de TAVANAC fut levée et collectée par le Seigneur Etienne Austens, prêtre, qui en est responsable. Par ailleurs, ce dernier verse IIIII guennaises d'or $\frac{1}{2}$ à valoir sur les V qu'il verse pour prix de la ferme de dîme, de CENAC.

1398 - Au titre des quartiers en l'archiprêtré de BENAUGE, la paroisse STE-MARIE-de-TAVANAC doit IIIII grandes conques de blé et V d'avoine, à la même mesure.

Jehan Maurin, paroissien de TAVANAC doit VI sous de cens par la ST-MICHEL à raison de sa maison de la rue de Beyssac à BORDEAUX .

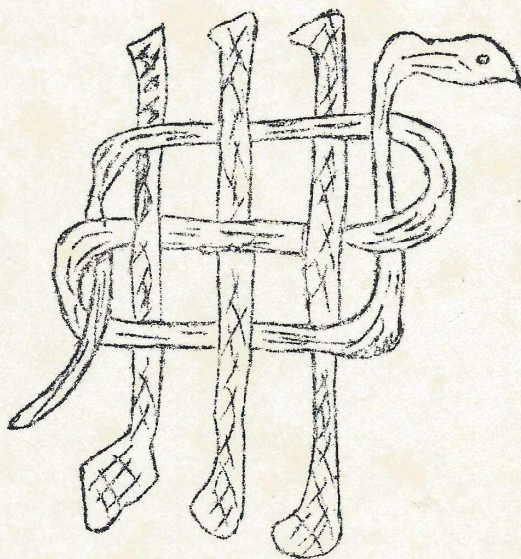
(communiqué par P. de Gilbert
ST-CHRISTOLY DE BLAYE)

Les paroisses de POMPIGNAC, BONNETANT, CARIGNAN, FARGUES, ESCOUSSAN sont concernées par les comptes ci-dessus.

Dans le prochain bulletin on trouvera les relevés concernant la paroisse de LIGNAN.

GRAVURE RELEVÉE DANS LE SANCTUAIRE CATHARE DE "BETHLEEM"

à CRNOLAC (Ariège)



- Serpent autour de 3 piliers
(les trois forces divines)

- Symbole alchimiste

- Serpent de la Matière, vaincu
par les trois forces divines

(Communiqué par M. Deluga
BORDEAUX-BASTIDE)

./...

LES VIOLENTS TREMBLEMENTS DE TERRE

RESSENTIS DANS NOTRE REGION AU COURS DES SIECLES

574-580 -- Grégoire de Tours signale : "Horrible et grand tremblement de terre à BORDEAUX et ailleurs, le feu venant du ciel brûle plusieurs villages".

1372 -- L'an du seigneur 1372 que la terre tremble, le 3ième jour de mars qui fut le premier du carême, à l'heure de minuit. De même tremble la terre, le lundi avant St-Urbain qui fut le 23ème jour de mai (inscription côté les orgues église STE-EULALIE).

1427 -- Suivant la chronique de Delurbe, "le 2 février jour de la chandeleur, le tremblement de terre fut si grand à BOURDEAUX que la voûte de la grande nef de SAINT-ANDRE où sont les orgues, tomba à terre". Le même tremblement de terre avait occasionné la chute de plusieurs maisons du côté des Salinières et ailleurs.

(Manuscrit de BILLET, Bibliothèque municipale de BORDEAUX).

-- à LIBOURNE --

Les murs de l'hôtel de ville étaient sur le point de recevoir la charpente, ils furent tellement ébranlés qu'il fallut en reconstruire la moitié.

1660 -- Suivant la chronique, le 21 juin à 21 heures du matin, il y eut à BORDEAUX, un tremblement de terre si furieux que quelques pierres du clocher ST-MICHEL tombèrent, les habitants sentirent leurs lits remuer, comme si on les eut secoués. A LUDON, ce même tremblement de terre fit écrouler l'église, la maison curiale et plusieurs maisons des environs.

1750 -- Dans la nuit du 24 au 25 mai, on ressentit à BORDEAUX les effets d'un tremblement de terre, dont les secousses furent beaucoup plus fortes dans le midi de la FRANCE.

1759 -- Dans la nuit du 10 au 11 août on ressentit vers 10 heures à BORDEAUX des secousses qui firent écrouler une partie de la voûte de l'église de NOTRE-DAME, des cheminées furent renversées, des murs lézardés et le peuple effrayé passa la nuit sur les places publiques les secousses furent beaucoup plus violentes dans l'Entre-deux-Mers, à LIBOURNE presque tous les habitants abandonnèrent leurs demeures, emportant leurs malades sur les places et sur les bords des deux rivières (Souffrain histoire de LIBOURNE). à VAYRES, plusieurs maisons furent endommagées, le château fut sur le point de s'écrouler.

./...

- à CARIGNAN -

L'église fut considérablement endommagée, les murs de la nef furent lézardés et perdirent leur aplomb, l'arc du sanctuaire se disloqua, quelques crevasses du choeur se manifestèrent, le service fut interrompu pendant plus de deux ans, que durèrent les réparations importantes (archives diocésaines).

- à FARGUES -

Aux Bons Enfants à la chapelle ST-Jean, plusieurs crevasses ou fentes aux murailles du sanctuaire ... (archives départementales série H 814).

Nombreux dégâts à la Grave d'AMBARES, AVEYRES, ST-PIERRE-de-VAUX, CADARSSAC, etc...

O'Reilly signale dans son histoire complète de BORDEAUX, 1ère partie - Tome 4 - Page 87 et suivantes, plusieurs secousses en GIRONDE :

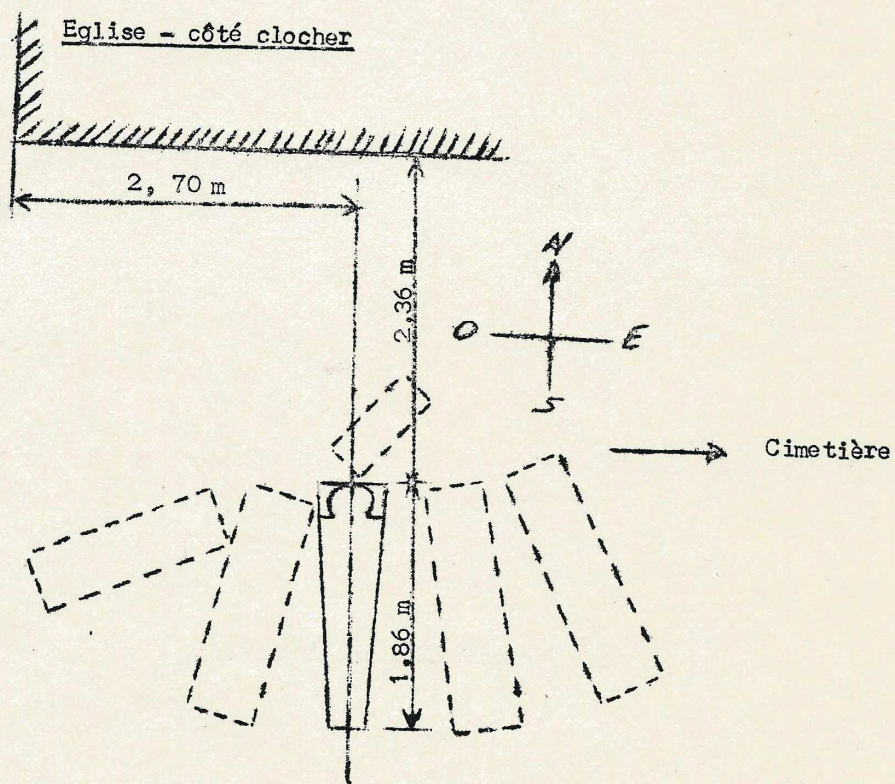
- 13 mai 1708,
- dans la nuit du 25 au 26 janvier 1852,
- le 20 juillet 1854,
- le 5 décembre 1855.

Pendant la secousse de 1660, le roi Louis XIV passait la nuit à CAPTIEUX près de BAZAS. La sentinelle qui veillait sous ses fenêtres ne sachant ce que cela pouvait être et craignant que quelqu'un en voulut à la vie du Prince, cria "Aux Armes"... Le roi se leva et ayant appris la cause de l'alarme se recoucha ...

(Renseignements communiqués par la Société archéologique de BORDEAUX - Fascicule I - Tome XII - 1887).

POMPIGNAC

DECOUVERTE DE CINQ SARCOPHAGES

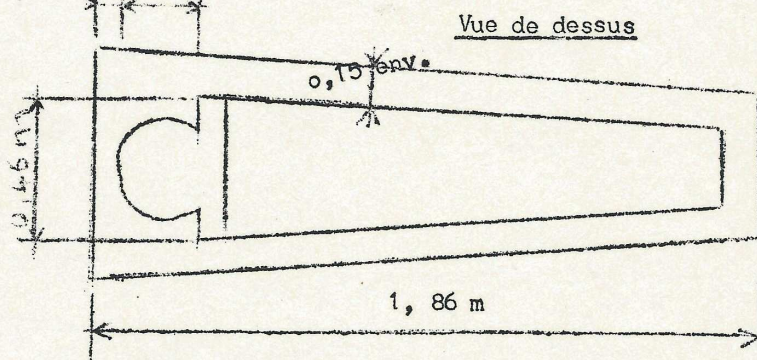
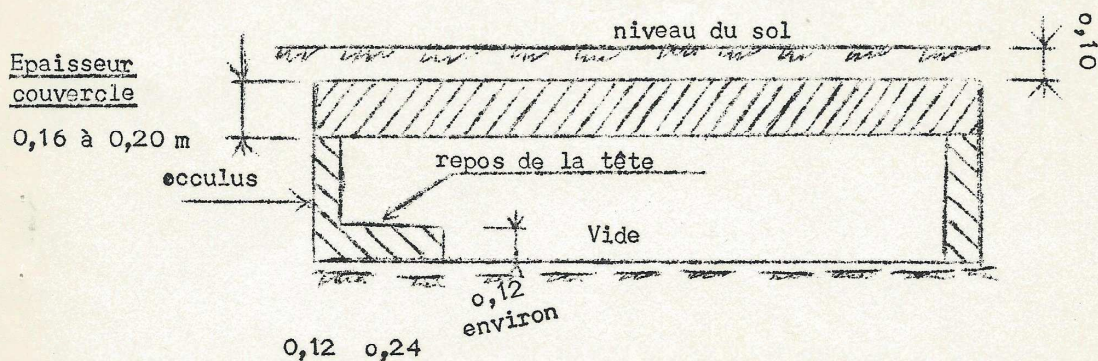


./...

DECOUVERTE DE CINQ SARCOPHAGES

(suite)

Élévation - coupe



Le 24 juillet 1974 - Au cours de terrassements pour des installations téléphoniques, on a découvert près de l'église à l'ouest du cimetière cinq sarcophages du XIIème ou XIIIème siècle. Un seul de ces sarcophages a été dégagé entièrement. Le crâne du squelette qui était dans le sarcophage dont nous donnons les dimensions, présentait à la base du crâne une protubérance osseuse de un centimètre, il est en cours d'examen.

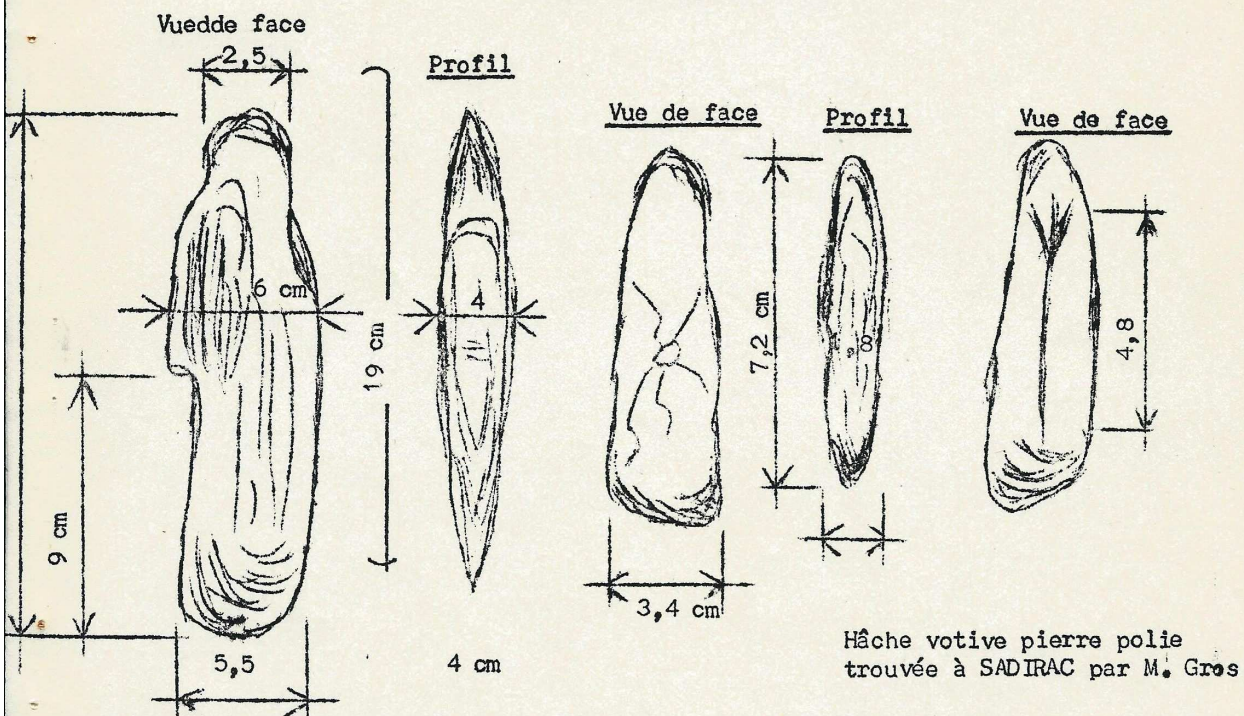
Nous aurons l'occasion de parler dans un prochain bulletin des possibilités de recherches dans l'église de POMPIGNAC et autour de l'église.

COMMUNE de SADIRAC - Village de LORIENT -

On lit dans le cartulaire de l'abbaye de LA SAUVE MAJEURE qu'elle possédait à Lauvianum des terres de culture. Dans le livre de Dom Réginald Biron "Précis d'histoire religieuse des anciens diocèses de BORDEAUX et de BAZAS" page 75 ... en 1671 - Bénédiction d'une cloche dans la chapelle de LAURIAN réconciliée dans SADIRAC. et en 1672 bénédiction de deux cloches dans l'église de SADIRAC.

Ceci montre que le nom primitif de LAURIAN a été changé en celui de LORIENT ce qui semble justifier l'argument énoncé par M. Pellet dans l'opuscule qu'il a rédigé sur SADIRAC. LORIENT étant à l'orient de SADIRAC.

UN PEU DE PREHISTOIRE



Hâche néolithique (pierre polie)
trouvée à LIGNAN par M. Jaubert

Hâche votive pierre polie
trouvée à SADIRAC par M. Gros

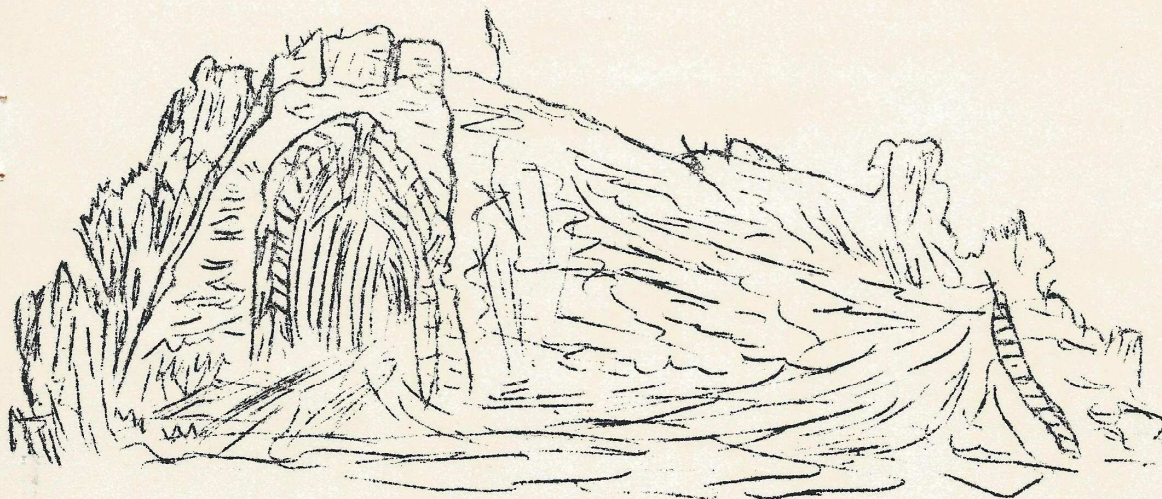
LIGNAN et SADIRAC ne possèdent pas d'abris importants préhistoriques les outils préhistoriques que l'on trouve dans ces communes sont disséminés ce qui permet cependant de tracer sur la carte les déplacements des peuplades anciennes, nous en parlerons dans un prochain bulletin, les deux pièces dont nous donnons les croquis sont de l'époque néolithique du Rubenhausien La hache votive présente sur une face un soleil, symbole de la vie et sur l'autre face une flèche, symbole de la chasse.

On trouve dans la région des outils de divers âges depuis l'Achéuléen jusqu'au Magdalénien et du néolithique récent nous en parlerons dans un prochain bulletin, en ce qui concerne la grotte et l'abri sous roche, du ruisseau de Carle. Le prochain bulletin aura une très large part pour la préhistoire.

/...

LORMONT

L'Ermitage Sainte Catherine



Vers le milieu du XV^{ème} siècle, le seigneur Pey de Murlon de CAMARSAC possédait au lieu appelé La Roque de LORMONT un ancien oratoire dont on ignore la date de la fondation et qui était consacré à Ste Catherine. Cet oratoire placé dans un très joli site, sur le penchant d'un coteau dominant la GARONNE plut aux Pères Carmes et en l'an 1446 après la mort de Pey de Murlon, ils l'acquirent par voie d'échange moyennant une rente annuelle de 14 livres et 11 deniers et six anniversères solennels "avec messe haute et basse pour le repos de l'âme d'amanieu de Moulon père du seigneur Pey". L'acte d'échange ayant été approuvé par le Cardinal Pey Berland, les Carmes établirent un ermitage qui devint célèbre dans la contrée. L'ermite fut tué au cours des guerres de religion, ses compagnons furent dispersés et il ne resta plus personne pour faire le service divin. L'ermitage fut à peu près détruit vers la fin du XVI^{ème} siècle, quelques gens du pays s'emparèrent du lieu-dit et s'en déclarèrent propriétaires envers et contre tous. Les Carmes qui avaient rouvert leur couvent de BORDEAUX firent constater par une enquête le 13 février 1604 que cet ermitage était bien leur propriété et le chapitre nomma ermite le Carme Pierre Compte et le Cardinal de Sourdis approuva cette nomination. Les Carmes quoique riches ne voulaient pas faire les frais de la remise en état et en 1665, Messire Arnaud de Pontac s'engage conjointement avec son épouse à payer une somme de 8.000 livres, à la condition qu'il serait dit une messe pour le repos de leurs âmes, tous les lundis.

/...

En 1793, l'ermitage qui était encore en bon état fut vendu comme bien national. L'ermitage après être passé par plusieurs mains et avoir subi les dévastations du temps et des hommes a été acheté par la compagnie des chemins de fer d'ORLEANS qui a fait un de ses tunnels, il ne reste plus actuellement qu'une chapelle de 6 m de long et de 3 m de large, où aboutissent divers souterrains".

(extrait de la Gironde vinicole,
communiqué par M. Verdeau - LORMONT).

Nota : Les amis du vieux LORMONT continuent les recherches et les travaux de présentation.

BEYCHAC-et-CAILLEAU

Acquisition d'un moulin à eau

- 24 may 1785 -

Pardevant le Notaire Royal Enguienne, soussigné, en présence des témoins.

Fut présent, Messire Jean-Baptiste Dubarry, Conseiller du Roy en la Grande chambre du parlement de BORDEAUX, Seigneur de la maison noble du puch de haut, demeurant à BORDEAUX - Rue Hugla - paroisse de ST-MICHEL.

Lequel a dit que par deux contrats datés du vingt-cinq mars dernier, retenus par nous nousdit notaire duement controllés, il a acquis du sieur Clément, du sieur Jean, du sieur Deportet bourgeois demeurant sur la paroisse de ST-GERMAIN du puch, comme procureur constitué de demoiselle Marie-Clémence de Barbe son épouse.

La moitié d'un moulin à eau et trois pièces de prairie situées en la paroisse de VAYSSAC et CAILLAU, le tout désigné, limite et confronté par devant ce contrat pour le prix de dix mille livres, desquels Moulin et prairies désirant prendre possession. Le dit seigneur Dubarry a requis le dit notaire de se transporter en sa compagnie et celle des témoins sur les lieux où étant il est entré dans le moulin et ses dépendances et y a allumé et éteint du feu, ouvert et fermé les portes et fenêtres ; et dans les prairies pris de la terre, arraché de l'herbe, promené, séjourné sur et dans le tout, le tems quil lui au vu et su de tous ceux qui l'ont voir et savoir, sans aucun trouble ny empêchement, le tout en signe d'une vraye et légitime possession de laquelle il a requis et octroyé.

./...

Fait et passé sur les dits lieux le vingt-quatre may mil sept cent quatre-vingt-cinq après midy en présence du sieur Philippe Escudey, arpenteur juré demeurant sur la paroisse de BARON et le françois Escudey son fils, aussi arpenteur demeurant dans la même paroisse témoins requis et ledit seigneur Dubarry, signé à la minute Dubarry, Escadey, Escudey fils et ledit notaire.

Contrôlé à CREON le 29 may 1785 fol. 68. Reçu dix-neuf livres six sols et trois deniers signé Jamain.

Total ... 248 " 18 ^S 9	{	Contrôlé du contrat 4.000"	}	245" 16 ^S 39
Reçu 240"		cy 30" 15		
-----		de celui de 6000" 45" 15 ^S		
8" 18 ^S 9		19" 6 ^S		
		centième denier 150"		
	{	2 feuilles parchemin		2" 10 ^S
	{	5 feuilles papier		12 ^S 6

				248" 18 ^S 9

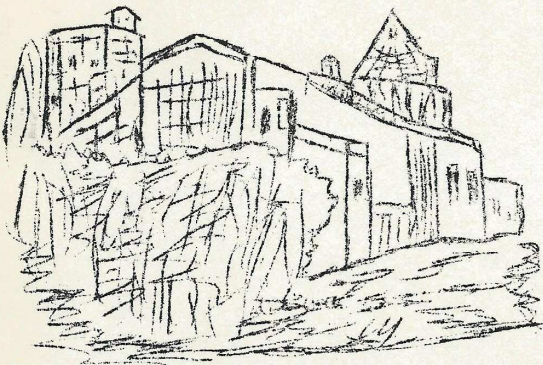
(communiqué par M. Arquizan - CENON).

LES PROMENADES - ETUDES FAITES PAR NOTRE SOCIETE

Dans le cadre de la connaissance de notre région, notre Société a fait depuis sa création plusieurs promenades dont voici un bref aperçu.

- Le 30 juin 1974 -

- PELLEGRUE - Visite du château du Puch de Gensac -



PELLEGRUE était au XIIIème siècle une bastide très forte. Au XIIème siècle ce fief appartenait à la famille de PELLEGRUE, originaire du BAZADAIS. Son blason était d'azur, à la grue d'argent, en vigilance. Cette famille a donné un évêque de BAZAS Forton Guérin de 1138 à 1144. Le château du Puch de Gensac appartenait au XIVème siècle à la famille de PELLEGRUE. Philippe de PELLEGRUE le vendit en 1560 à Le Blanc, conseiller au Parlement de BORDEAUX. En 1586 le château devint la propriété de Puch qui le cèda en 1931 à M. Kim Gene Kwan ; le château était alors en ruine, M. Kwan l'a restauré entièrement.

Ce château a très belle allure ; on peut remarquer dans le donjon, la chapelle de Bertrand de Gott, le pape Clément, M. Kwan, grand artiste, a restauré les fresques murales initiales.

Le site du château, présente une occupation très ancienne datant du Magdalénien et enfin du gallo-romain du IIIème siècle environ.

- Le 15 septembre 1974 -

- BLASIMON - Châteaux de RAUZAN - de CURTON et de PREYSSAC -

- à BLASIMON -

Visite du musée d'histoire et d'archéologie ; ce musée créé par M. l'Abbé Hoarau, présente de nombreuses pièces archéologiques, outils s'échelonnant depuis le paléolithique inférieur jusqu'au néolithique, poteries romaines, vestiges architecturaux, d'anciennes constructions, etc...

- Chapelle de la Bonne Nouvelle -

Cette chapelle démolie lors de la Révolution, ne présente plus que différents dallages et des autels anciens. Elle est construite sur un lieu de culte très ancien, on retrouve des traces de l'époque du bronze - 1500 à 2000 avant notre ère, des pierre figures :

- louve mère, bovins, etc...

Un culte celtique, remplacé par un culte romain et enfin le culte chrétien, des fouilles ont permis de trouver deux petits menhirs, un autel gallo-romain et enfin une vierge du XVIème siècle.

- Moulins de Labarthe et de la Borie -

Présentant une belle architecture des XIIIème et XIVème siècle.

- L'ABBAYE -

Construite en 721, on y pu y admirer les trois vousoirs du portail, représentant des scènes de chasse, les vertus et les vices et quatre figures d'ange debout sur des nuées, à l'intérieur un Christ en bois, provenant de la chapelle de la Bonne nouvelle.

Une étude descriptive sera faite sur un prochain bulletin.

Un violent orage matinal a retardé notre promenade et a empêché l'accès à la Source de la Gamage et aux grottes du Maurey et du Grand Homme ainsi qu'au site celtique de CALITON ; on les visitera un peu plus tard.

- Château de RAUZAN -

L'existence de ce château date du début du XIIIème siècle, le roi d'Angleterre qui l'avait en mains l'inféoda aux Rudel de Bergerac ; il passa ensuite aux familles de GENSAC, de Madaillan et enfin aux Durfort. Ces derniers puissants dans le Sud-ouest obtinrent l'érection de Rauzan en duché. Le château est construit sur un tertre isolé par des vallées profondes cruesées dans le calcaire, l'enceinte épouse le contour du rocher.

Le grand corps du logis gothique possède deux étages dont un angle vient s'appuyer sur le donjon circulaire qui protège la porte, ce bâtiment d'habitation est conçu comme une forteresse, n'ouvrant ses fenêtres qu'aux étages, il est couronné par un chemin de ronde. Le donjon est haut de 33 mètres, les embrasures et les salles voûtées furent construites vers 1306 par Guilhem-Raimond de Gensac, Capitaine de BLAYE et amis des Anglais, mort 1313.

En montant dans la tour d'honneur on peut admirer au sommet de l'escalier à vis, le "palmier" octogonal, dont l'axe de la vis forme le tronc ; ce "palmier" soutient la voûte supérieure extérieure.

./...

Les visiteurs ont eu la chance d'être accueillis au château par M. R. Coste, Président des Recherches archéologiques girondines qui dirige les recherches et une partie de la restauration du château, ils ont eu ainsi la chance d'avoir des renseignements intéressants sur les origines lointaines du site sur lequel il a été construit, puisqu'au cours des fouilles on a trouvé des objets datant de l'époque romaine et de l'âge du fer, datant de deux ou trois siècles avant notre ère.

En quittant RAUZAN, on s'est regroupé à DAIGNAC pour visiter les châteaux de CURTON et de PREYSSAC.

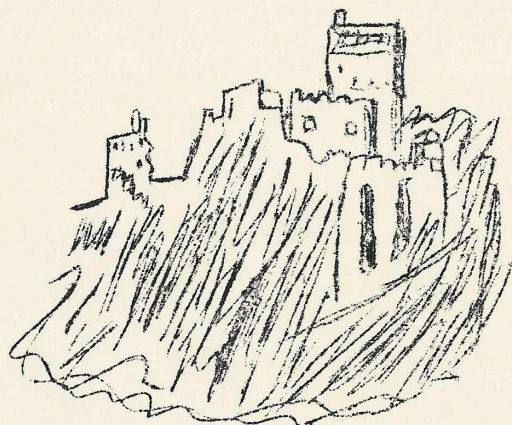
- Château de CURTON -

Les seigneurs de CURTON sont mentionnés à partir du XIIIème siècle ils furent des vassaux fidèles du roi d'ANGLETERRE, l'un d'eux Petiton de Curton est souvent cité comme l'un des chevaliers les plus valeureux des compagnies anglo-saxonne. Le château fut construit environ dans le premier tiers du XIVème siècle sur un massif calcaire à l'intérieur de deux lignes de fossés, la première protège une basse cour. L'essentiel des bâtiments occupe la seconde enceinte, assez étroite, les bâtiments sont dominés par un très beau donjon de 33 m de hauteur. On voit de belles baies à meneaux de l'époque gothique.

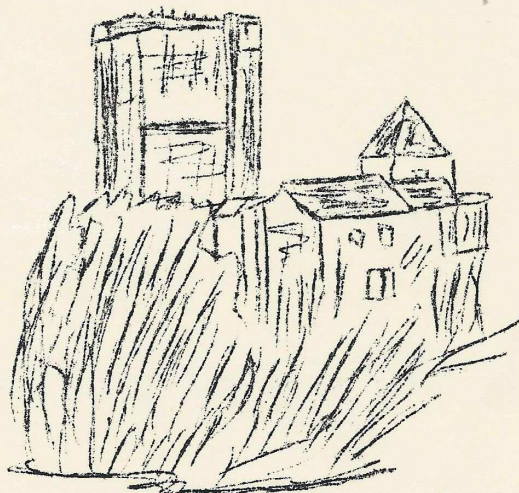
Les dix étages voûtés du donjon offrent des chambres très étroites un sahot, deux postes de défense munis d'archères et trois salles habitables éclairées par des petites fenêtres.

On peut voir au-dessus de certaines fenêtres et de deux portes de très belles coquilles ST-JACQUES qui prouvent que ce château accueillait des pèlerins de ST-JACQUES-de-COMPOSTELLE.

Château de Curton

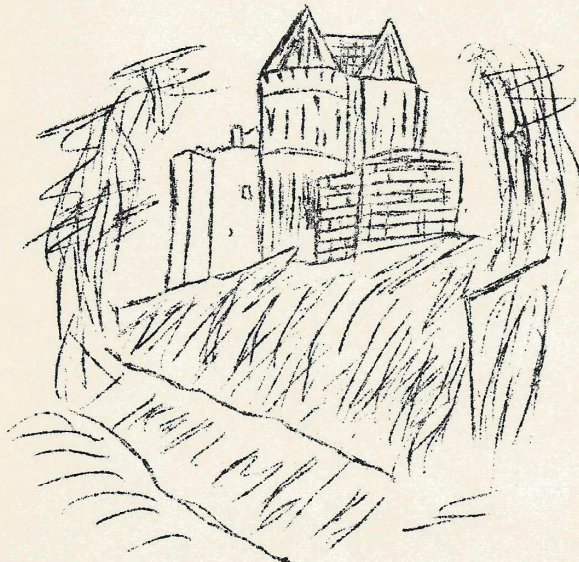


Château de Rauzan



./...

Château de PREYSSAC à DAIGNAC



La promenade commencée à BLASIMON s'est terminée au château de PREYSSAC.

A l'origine de ce château on trouve encore, comme pour celui du Puch de Gensac, un membre de la famille de Clément V, son cousin Thibaud de Preyssac ou de Préchac, où la demeure de ses aïeux, La Trau a laissé quelques pauvres vestiges.

Thibaud obtint en 1305 d'Edouard 1er, roi d'ANGLETERRE, le droit de construire une maison forte qui devint au cours du temps une forteresse. Elle occupe l'extrémité d'un plateau bordé d'apics de deux côtés, sur le troisième à l'arrière d'une basse-cour dont les défenses ont disparu, se dressent les courtines reconstruites au XVIème siècle. Un grand chatelet flanqué de deux tours rondes donne accès à la cour.

Chacune possède deux salles superposées voûtées d'ogives et une salle haute sous charpente ; on voit encore les entailles qui recevaient les leviers du pont-levis. Des machicoulis couronnent le sommet des murs. Des caves médiévales se trouvent sous les corps du logis moderne.

Avant de clore ce succinct compte rendu des promenades de 1974, nous devons remercier :

- M. l'abbé Hoarau qui nous a donné tous les renseignements permettant de visiter une partie de BLASIMON,
- M. Coste qui a bien voulu nous guider pour la visite du château de RAUZAN,
- Mme la Propriétaire du château de CURTON,) qui ont bien voulu nous
- M. le comte De Grateloup,) accueillir dans leurs
-) châteaux.

Les comptes rendus des visites faites en 1975 dans la région de BOURG, BLAYE et ST-MACAIRE, seront faits dans le prochain bulletin.

./...

Le Mot du Trésorier

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Notre Président, Monsieur Guillot, m'a demandé de vous informer d'un petit problème de mathématique. Je lui obéis et vous prie de bien vouloir m'excuser de vous parler "chiffres".

Depuis la formation de notre Société, les tarifs postaux, en ce qui nous concerne, ont doublé, les timbres de 0,30 fr que nous utilisons sont passés à 0,60 fr.

Chaque invitation aux réunions ou aux promenades coûte 90 fr pour les timbres seulement ; il faut y ajouter le prix du papier à lettres les enveloppes, soit 20 fr pour 500 feuilles. Nous avons au moins 5 invitations annuelles (2 pour les réunions, 3 pour les promenades) à cela il faut ajouter les autres frais de correspondance avec nos divers correspondants ou avec les personnes qui demandent des renseignements archéologiques. Une préparation de promenade coûte de 30 à 40 fr.

Lors de notre réunion générale du 23 mai 1975, il a été décidé à l'unanimité des 53 personnes présentes, de porter la cotisation annuelle à 10 fr, ceci afin de nous permettre de faire face, avec beaucoup de précautions, à toutes les dépenses.

Pour nous permettre de publier un bulletin deux fois par an, il n'était pas possible de le faire imprimer cela aurait été trop onéreux ; nous avons donc acheté un appareil à polycopier qui a coûté 700 francs, il ne nous a pas été possible de trouver un prix plus modique ; chaque formatique coûte 0,80 fr, la rame de 500 feuilles 19 fr, il en faut au moins 3 pour l'édition du présent bulletin, il en faudra davantage pour le prochain.

La dépense totale pour le présent bulletin a coûté 95 fr en y ajoutant les frais d'envoi. Les frais de rédaction et de tirage ne sont pas compris car ils sont assurés bénévolement.

Si la documentation que peut vous donner notre Société et les sorties qu'elle propose chaque année vous intéressent, nous vous demandons de l'aider en nous faisant parvenir votre cotisation.

Avec nos remerciements,

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à mes salutations très respectueusement dévouées.

Gras

Vous pouvez verser votre cotisation :

- soit en main propre,
- soit par chèque postal au nom de :

"Monsieur le Receveur des Postes
LIGNAN-de-BORDEAUX
CCP N° 6404-22 -- BORDEAUX

qui devra porté sur la partie réservée à la correspondance
" pour versement à la Société archéologique de LIGNAN --
livret de Caisse d'Epargne n° 330880877 C --

- soit par chèque bancaire barré au nom de :

" Monsieur le Receveur des postes
LIGNAN-de-BORDEAUX "

ce chèque devra porter un papillon "pour versement à la
Société archéologique de LIGNAN -- livret de caisse
d'Epargne n° 330880877 C --

Vous adresserez votre chèque à la Société archéologique de
LIGNAN-de-BORDEAUX - 33360 LA TRESNE qui le transmettra ceci afin de
permettre un contrôle comptable.

- - - - -

Gérant de la publication : A. Ballion.

- -